



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 22/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 22 JUILLET 2026
2026 / 58**

Présents : Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, Mme MOLARD Cindy, M. ROLLINGER Laurent.

Absent : M. LAURENT Thierry.

Excusées : Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme PICORNOT-AURAY Muriel (pouvoir donné à Mme CHEVALIER Lydie), Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE MACON

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un chemin piétonnier dans le quartier de la Valla, fréquenté par de nombreux promeneurs, les riverains, les lycéens et les collégiens se rendant aux arrêts de bus.

Mme le Maire indique que les travaux liés à cet aménagement serait l'opportunité de procéder en amont à l'enfouissement des réseaux et à l'installation de l'éclairage public, dans un souci esthétique et sécuritaire.

De plus, grâce à son classement au titre des ratios 2024 en matière d'enfouissement des réseaux, la commune de Grièges peut bénéficier du maximum des subventions du SIEA dans ce domaine.

A ce titre, dans le cadre d'une opération coordonnée comme pourrait l'être ce dossier, le montant de la participation de notre commune s'élèverait à

- 10% du montant TTC relatif aux travaux d'électrification
- 70% du montant TTC relatif aux travaux de génie-civil de télécommunication

Soit un plan de financement prévisionnel comme suit :

	MONTANT DES TRAVAUX TTC	RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE TTC	
GENIE CIVIL	80 000,00 €	56 000,00 €	70%
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	465 000,00 €	46 500,00 €	10%
MISE EN SOUTERRAIN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	31 900,00 €	21 724,32 €	68%
TOTAL	576 900,00 €	124 224,32 €	22%

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/26 S'LO

ID : 001-210101796-20260722-2026_58-DE

Cet exposé entendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'enfouissement des réseaux Route de Mâcon présenté ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.